



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-007-2016-09

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2016

# Sommaire

## **Centre hospitalier Sainte-Anne**

IDF-2016-09-01-040 - Délégation de signature - direction des sites (3 pages) Page 3

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS**

IDF-2016-08-26-009 - Délégation de signature M. SEVEYRAS (3 pages) Page 7

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

IDF-2016-09-01-043 - Délégation de signature SIP 15 SAINT LAMBERT (4 pages) Page 11

IDF-2016-09-05-003 - Délégation de signature PPR (6 pages) Page 16

IDF-2016-09-01-045 - Délégation de signature SIE 10 NORD (4 pages) Page 23

IDF-2016-09-05-004 - Délégation de signature SIE 2 BONNE NOUVELLE (3 pages) Page 28

IDF-2016-09-01-044 - Délégation de signature SIE 7 (4 pages) Page 32

IDF-2016-09-01-042 - Délégation de signature SPF 2 (1 page) Page 37

IDF-2016-09-01-041 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (7 pages) Page 39

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

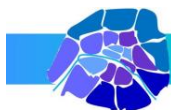
IDF-2016-09-02-019 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière administrative (3 pages) Page 47

IDF-2016-09-02-020 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire (5 pages) Page 51

Centre hospitalier Sainte-Anne

IDF-2016-09-01-040

Délégation de signature - direction des sites



Délégation n°2016-011

## DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES SITES

Le Directeur de la Direction commune,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6141-1 – L6141-7 et D 6143 – 33 à 6143-35,
- Vu la convention de direction commune du 29 octobre 2013 entre le Centre Hospitalier Sainte-Anne, l'Etablissement Publics de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse,
- Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 nommant Jean-Luc Chassaniol directeur du Centre Hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Publics de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, à compter du 06 janvier 2014,
- Vu l'organigramme de la direction commune modifié.

Considérant que la mise en place d'une direction commune est sans effet sur la personnalité juridique des établissements concernés qui est maintenue.

### DECIDE

#### **Article 1 - Délégation pour les sites**

##### ***Etablissement Public de Santé Maison Blanche***

Lazare REYES reçoit délégation de signature sur tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés.

Lazare REYES organise la continuité de la fonction de direction sur le site.

Lazare REYES est chargé d'organiser la continuité du fonctionnement et approuve tous les tableaux de gardes et astreintes de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche.

Lazare REYES est chargé d'organiser les instances de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche qu'il préside ou dont il désigne un président par délégation, membre de l'équipe de direction.

##### ***Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse***

Luce LEGENDRE reçoit délégation de signature sur tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés.

Luce LEGENDRE organise la continuité de la fonction de direction sur le site.

Luce LEGENDRE est chargée d'organiser la continuité du fonctionnement et approuve tous les tableaux de gardes et astreintes du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse.

Luce LEGENDRE est chargée d'organiser les instances du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse qu'elle préside ou dont elle désigne un président par délégation, membre de l'équipe de direction.

## **Article 2**

### ***Etablissement Public de Santé Maison Blanche***

Lazare REYES rend compte par écrit de tout événement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée.

### ***Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse***

Luce LEGENDRE rend compte par écrit de tout événement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont elle a la responsabilité déléguée.

## **Article 3**

### ***Etablissement Public de Santé Maison Blanche***

En cas d'absence de Lazare REYES, une délégation permanente concernant tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche est donnée à :

- Monsieur Stéphane PIERREFFITTE, Adjoint au Directeur de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche
- Madame Sophie MARCHANDET, Directrice adjointe chargée des ressources humaines
- Monsieur Raphael YVEN, Adjoint à la Directrice de la Direction des parcours

### ***Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse***

En cas d'absence de Luce LEGENDRE, une délégation permanente concernant tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés, du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse est donnée à :

- Madame Catherine EPITER, adjointe au Directeur du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse
- Madame Sylvie CHATILLON-GUION, Directrice adjointe, service économique et logistique
- Monsieur Antoine BURNIER, Directeur adjoint chargé des ressources humaines

### ***Centre hospitalier Sainte-Anne***

En cas d'absence de Jean-Luc CHASSANIOL, une délégation permanente concernant tous les actes de gestion de l'établissement, dont marchés, du Centre hospitalier Sainte-Anne est donnée à :

- Madame Luce LEGENDRE, Adjointe au Directeur du Centre hospitalier Sainte-Anne
- Monsieur Jacques PONTIS, Directeur adjoint chargé de projets
- Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice adjointe chargée des affaires juridiques et des relations avec les usagers
- Monsieur Christian MAUPPIN, Directeur adjoint chargé des achats et de la logistique
- Monsieur Philippe CHARLES, Directeur adjoint chargé des finances
- Madame Françoise TOUX, Directrice adjointe chargée de l'admission et de la facturation

#### **Article 4**

En cas d'absence de Jean-Luc CHASSANIOL et du Directeur de Site, le Directeur Adjoint chargé de l'intérim doit informer de tout évènement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée, à l'Adjoint au Directeur ou à la Secrétaire Générale de la Direction Commune présent.

#### **Article 5**

La présente délégation sera notifiée, pour information, à Messieurs les Présidents des Conseils de Surveillance des trois établissements, Monsieur le Délégué Territorial de Paris, Madame et Messieurs les Présidents de la Commission Médicale des trois établissements et de la Direction Commune, Madame la Trésorière Principale des Centres Hospitaliers Spécialisés, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

#### **Article 6**

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

Fait à Paris, le 1<sup>e</sup> septembre 2016

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur de la Direction commune

Direction interrégionale des services pénitentiaires de  
PARIS

IDF-2016-08-26-009

Délégation de signature M. SEVEYRAS



DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION  
INTERREGIONALE DES SERVICES  
PENITENTIAIRES DE PARIS

SERVICE DU DROIT PENITENTIAIRE  
SDP/ND/2016-01

## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**Monsieur André SANCHEZ,**  
**Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris,**

**Vu** l'arrêté du 27 Novembre 2014 portant nomination d'un directeur interrégional des services pénitentiaires,

**Vu** le Code de procédure pénale, notamment son article R.57-6-23,

**Vu** l'article 7 de la Loi 78-753 du 17 Juillet 1978,

**Vu** l'article 30 du décret 2005-1755 du 30 Décembre 2005,

### DECIDE

Qu'à compter de la publication du présent arrêté et qu'à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016, **en cas d'absence ou d'empêchement**, délégation permanente de signature est donnée à Monsieur **SEVEYRAS Renaud**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au directeur interrégional, aux fins de :

- décider des mesures de prolongation d'isolement au-delà du 6<sup>ème</sup> et du 9<sup>ème</sup> mois, ou de main levée des mesures d'isolement (articles R. 57-7-67 et R.57-7-70 du CPP);
- soumettre un rapport motivé au ministre de la Justice dans le cadre des prolongations des mesures d'isolement au-delà d'un an et de deux ans (art R.57-7-68 et R.57-7-70 du CPP) ;
- répondre aux recours administratifs préalables obligatoires formulés par les détenus en matière disciplinaire, par des décisions de réformation ou d'annulation (article R-57-7-32 du CPP) ;
- répondre aux recours gracieux et hiérarchiques formulés par les détenus (article R.57-6-18, article annexe) ;
- décider de restituer ou non tout ou partie de la part disponible du compte nominatif d'un détenu réincarcéré après évasion (art R.57-6-23 alinéa 3 et art D323 du CPP) ;
- autoriser la sortie des écrits faits par un détenu en vue de leur publication ou de leur divulgation sous quelque forme que ce soit (art R.57-6-23 alinéa 9 et art R.57-6-18 article 19 du CPP) ;

DISP

3, avenue de la Division Leclerc  
BP 103 - 94267 FRESNES Cedex  
Téléphone : 01 46 15 91 00  
Télécopie : 01 47.02.25.40



- autoriser un détenu à se faire soigner par le médecin de son choix (art R.57-6-23 alinéa 4 et art D365 du CPP) ;
- autoriser un détenu à être hospitalisé dans un établissement de santé privé (art R.57-6-23 alinéa 10 et art D391 du CPP) ;
- autoriser l'hospitalisation d'un détenu dans un établissement de santé situé dans le ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (art R.57-6-23 alinéa 11 et art D360 du CPP) ;
- autoriser une mère détenue avec son enfant de le garder auprès d'elle au-delà de l'âge de 18 mois (art R. 57-6-23 alinéa 6 et art D401-1 du CPP) ;
- nommer les membres non fonctionnaires de la commission consultative émettant un avis sur les demandes des mères détenues aux fins de garder leur enfant au-delà de l'âge réglementaire (art R.57-6-23 alinéa 7 et art D401-2 du CPP) ;
- valider les règlements intérieurs (article R.57-6-19 du CPP) ;
- autoriser la diffusion d'un audioviséogramme réalisé dans le cadre des actions d'insertion et revêtant une dimension locale (art D445 du CPP) ;
- autoriser, suspendre ou retirer l'agrément d'un mandataire (articles R57-6-14, R57-6-15, R57-6-16 du CPP) ;
  
- de participer aux travaux du conseil d'évaluation (articles D234 et D238 du CPP) ;
- de participer aux travaux de la commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté (article R. 61-8 du CPP) ;
  
- délivrer des autorisations de communiquer avec des détenus non nominativement désignés, et incarcérés dans le ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (art R.57-6-23 alinéa 2 et art D187 du CPP) ;
- autoriser la visite d'une personne étrangère au service lorsque la demande est relative à plusieurs établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale de Paris (art D277 du CPP) ;
- délivrer une autorisation d'effectuer des photographies, des croquis, prises de vue ou enregistrements sonores se rapportant à la détention pour un ou plusieurs établissements pénitentiaires du ressort de la direction interrégionale de Paris (art R.57-6-23 alinéa 5 et art D277 du CPP) ;
  
- décider d'affecter un détenu condamné dans un établissement pénitentiaire de la direction interrégionale de Paris (art D76 et D80 du CPP) ;
- ordonner le transfèrement d'un détenu condamné dans un établissement pour peines de la direction interrégionale de Paris (art D81 et D84 du CPP) ;
- décider du changement d'affectation d'un détenu condamné incarcéré dans un établissement pour peines de la direction interrégionale de Paris et ordonner son transfèrement pour un autre établissement pour peines ou une maison d'arrêt du ressort (art D82 à D82-2 et D84 du CPP) ;
- d'ordonner tout transfèrement utile à l'intérieur de la direction interrégionale de Paris concernant les détenus condamnés relevant de la compétence régionale (articles D81 et D84 du CPP) ;
- décider et d'ordonner le transfèrement de tout détenu prévenu (après accord de l'autorité judiciaire compétente), au sein de la direction interrégionale de Paris (art R.57-8-7 du CPP) ;
- autoriser, décider de déléguer la compétence d'affectation du directeur interrégional aux directeurs des établissements pénitentiaires du ressort comprenant un quartier « maison d'arrêt » et un quartier « centre de détention » (art. D80 du CPP) ;

- agréer les membres du corps enseignant affectés selon les procédures en vigueur au ministère de l'Éducation Nationale (article D437 du CPP);
- accepter le concours bénévole de visiteurs de prison ou d'associations dans les actions d'enseignement (art D437 du CPP) ;
- agréer, suspendre ou retirer l'agrément d'une association pour le compte de laquelle les détenus peuvent être autoriser travailler (art R.57-6-23 alinéa 1 et art D432-3 du CPP) ;
- autoriser toute activité de travail (article D433 du CPP) ;
- Signer les contrats de concession et décider d'y mettre fin (art D433-2 du CPP) ;
- habiliter, suspendre à titre conservatoire, suspendre temporairement, retirer définitivement l'habilitation des intervenants extérieurs assurant l'encadrement des détenus au travail (art D433-5 du CPP) ;
- habiliter ou retirer l'habilitation des praticiens hospitaliers exerçant à temps partiel dans les établissements pénitentiaires de la direction interrégionale de Paris (art D386 et D388 du CPP) ;
- suspendre à titre conservatoire, l'habilitation des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein (article D388 du CPP) ;
- signer les protocoles fixant les modalités d'intervention des établissements publics de santé mentionnés aux articles R.711-7 et R.711-9 du code de la santé publique (art D369 du CPP) ;
- autoriser, suspendre temporairement ou retirer définitivement l'agrément d'un visiteur de prison (article R. 57-6-23 alinéa 8 et D439 du CPP);
- autoriser, suspendre temporairement ou retirer définitivement l'agrément d'un aumônier de prison (article D439 du CPP);
- suspendre temporairement ou retirer définitivement l'agrément d'un bénévole d'aumônerie (article D439-2 du CPP);
- désigner un ou plusieurs médecins pour remplir les missions de soins auprès des personnels, telles que définies par l'article D227 du CPP ;
  
- contrôler les décisions de classement au service général de détenus, prévenus ou condamnés pour des affaires criminelles, et incarcérés en maison d'arrêt (note EMS n°110 du 2/7/2003 et note DR n°2037 du 16/3/2004);
- décider de l'intervention de l'ERIS dans le cadre d'une mission d'une durée inférieure ou égale à 3 jours (note EMS n°58 du 27/2/2003 relative à la constitution des ERIS).

Fait à FRESNES, le 26/08/2016

André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Le Directeur Interrégional  
des Services Pénitentiaires de PARIS  
André SANCHEZ

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-043

Délégation de signature SIP 15 SAINT LAMBERT



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
POLES DE GESTION FISCALE  
SIP Paris 15<sup>ème</sup> Saint Lambert  
13/15 rue du général Beuret  
75712 Paris cedex 15

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de **Paris 15<sup>ème</sup> Saint Lambert**,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. François OUDIOU, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15<sup>ème</sup> Saint Lambert, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.



## Article 2

Délégation de signature est donnée à

- Mme Claire COLLARD, inspectrice des finances publiques,
- M. Laurent DIEBLING, Inspecteur des finances publiques,
- Mme Jeannette QUILLOT, Inspectrice des finances publiques,
- Mme Sylvie CASSAGNES, contrôleuse principale des finances publiques,

à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme COLLARD Claire	M. DIEBLING Laurent	Mme QUILLOT Jeannette
--------------------	---------------------	-----------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. DESLAIS Julien	M. GUAITELLA Laurent	Mme GUNOT Astrid
M. PAPIN Frédéric	M. TAN Dara	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. BENJAMIN Bruno	Mme BERY Laura	M. CANN Erwan
Mme DE FREITAS Heidi	M. DO Maurice	M. DYLEWSKI Arnaud
Mme LE MEUR Valérie	M. MARCIANO Patrick	M. MOTTIN Nicolas
Mme RAVINDRASING Latchoumy	Mme RENE-MARTIN Céline	M. ROUSSEL Julien
Mme RUCHAUD Betty	Mme VALLIAME Noleine	Mme TELAKHETE Priscilla
Mme ZAIDI Stéphanie		

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. BIZIEN Jean-Louis	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Mme CASSAGNES Sylvie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme FEUARDENT Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	1 200 €
M. GUERDER Julien	Contrôleur des finances publiques	1 200 €
M. KALOMBO Gabriel	Contrôleur des finances publiques	1 200 €
M. MOUELE Dominique	Contrôleur des finances publiques	1 200 €
Mme NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des finances publiques	1 200 €
Mme DESLAIMES Catherine	Agente administrative principale des finances publiques	1 200 €
M. LE CALVE Marc	Agent administratif principal des finances publiques	1 200 €
M. DARMON Michael	Agent administratif des finances publiques	1 200 €
M. OQUET Julien	Agent administratif des finances publiques	1 200 €

#### Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme LE GUILLOU Sophie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ALBERTIN Marielle	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BLINO Michel	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. DO REGO Steve	Agent administratif des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. LAMLOUH Hatem	Agent administratif des finances publiques	2 000 €	2 000 €

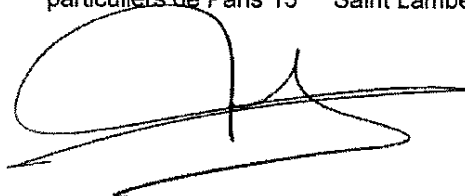
Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : **SIP de Paris 15<sup>ème</sup> Saint Lambert, SIP de Paris 15<sup>ème</sup> Grenelle et SIP de Paris 15<sup>ème</sup> Javel.**

#### Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15<sup>ème</sup> Saint Lambert

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded initial 'J' followed by a series of horizontal strokes and a final upward flourish.

Jean-Jacques DURET

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

IDF-2016-09-05-003

Délégation de signature PPR





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
94 rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

Paris, le 5 septembre 2016

DELEGATION DE SIGNATURE

L'Administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, Administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

ARRETE



## POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

### DELEGATIONS GENERALES

**M. Eric DAAS**, Administrateur des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources.

**M. Philippe GABRIAGUES**, Administrateur des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressource.

**Mme Muriel PETITJEAN**, Administratrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources.

**M. Jérôme LACORE**, Inspecteur principal des Finances publiques, Chef de la division Gestion administrative des ressources humaines, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.

**Mme Lydia DAIGREMONT**, Administratrice des Finances publiques adjoint, Chef de la division Grandes campagnes et Missions spécifiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.

**M. Jean-François PLOUGONVEN**, Administrateur des Finances publiques adjoint, Chef de la division Services aux agents et relations sociales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.

**Mme Anne GRANVAL**, Administratrice des Finances publiques adjoint, Chef de la division Formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.

**Mme Marie-Hélène BALSAN**, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, Chef de la division Budget, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

**M. André SAINTVOIRIN**, Administrateur des Finances publiques adjoint, Chef de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

**Mme Jocelyne BASS**, Inspectrice principale des Finances publiques, Chef de la division Logistique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

**Mme Agnès BOUTRY**, Administratrice des Finances publiques adjoint, Chef de la division Pilotage, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.

**Mme Floriane DUCROZ**, Administratrice des Finances publiques adjoint, Chef de la division Contrôle de gestion, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.

#### DELEGATIONS SPECIALES

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION SERVICE AUX AGENTS</b>	
<b>Mme Marie-Pierre LOTRIAN</b> Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, Adjointe au Chef de division Service aux agents et relations sociales	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
<b>Mme Sophie HALGOURDIN</b> Inspectrice des Finances publiques Service aux agents et relations sociales	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
<b>Mme Laurence GROLLET</b> Inspectrice des Finances publiques Service aux agents et relations sociales	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
<b>Mme Emilie MALPHETTES</b> Inspectrice des Finances publiques Service aux agents et relations sociales	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
<b>M. David LETERRIER</b> Inspecteur des Finances publiques Service aux agents et relations sociales	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
<b>Mme Isabelle NAIT AMARA</b> Inspectrice des Finances publiques hors classe Service aux agents et relations sociales Assistante de prévention	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

<b>Mme Dominique GARCIA</b> Inspectrice des Finances publiques Correspondante Handicap	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>
--	---

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION GESTION ADMINISTRATIVE</b>	
<b>Mme Pierrette FERREIRA</b> Inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, Adjointe au Chef de division Service Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>
<b>Mme Béatrice DALLOT</b> Inspectrice des Finances publiques Service Gestion administrative – filière fiscale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>
<b>Mme Sophie SIRVENT</b> Inspectrice des Finances publiques Service Gestion administrative – filière gestion publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION GRANDES CAMPAGNES ET MISSIONS SPECIFIQUES</b>	
<b>M. Philippe MARIN</b> Inspecteur principal des Finances publiques, Adjoint au Chef de division Service des Grandes campagnes et missions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>
<b>M. Christian FREYERMUTH</b> Inspecteur des Finances publiques, Service des Grandes campagnes et missions spécifiques – Pôle de gestion des cadres A+	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>
<b>Mme Karine LIGNAC</b> Inspectrice des Finances publiques, Service des Grandes campagnes et missions spécifiques – Pôle de gestion des cadres B et C	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>
<b>Mme Annie MIECH</b> Inspectrice des Finances publiques, Service des Grandes campagnes et missions spécifiques – Pôle de gestion des cadres A	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>

<b>Mme Frédérique MICHAUD</b> Inspectrice des Finances publiques, Service des Grandes campagnes et missions spécifiques – Missions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>
---	---

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	
<b>M. Richard BELLOSO</b> Inspecteur principal des Finances publiques, Service des concours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>
<b>M. Alain ROUYER</b> Inspecteur principal des Finances publiques, Service Formations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION BUDGET</b>	
<b>Mme Sophie VIEAU</b> Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>
<b>M. Thibault MERCUZOT</b> Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION IMMOBILIER</b>	
<b>Mme Stéphanie DEMERVILLE</b> Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques de classe normale, Adjointe au Chef de division	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>
<b>M. Jean-Claude SOUGY</b> Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques hors classe, Adjoint au Chef de division – Expert des impôts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service</li> </ul>

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION LOGISTIQUE</b>	
<b>Mme Sylvie BELLIER</b> Inspectrice principale des Finances publiques, Adjointe au Chef de division	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
<b>Mme Pascale DESHEMAEKER</b> Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Adjointe au Chef de division	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
<b>Mme Nicole DIEN-GORLIER</b> Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Adjointe au Chef de division	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Nom – Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION PILOTAGE</b>	
<b>M. Bertrand GAUSSEM</b> Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques de classe normale, Adjoint au Chef de division	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
<b>Mme Danièle ROCHER</b> Inspectrice des Finances publiques	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
<b>M. Stéphane COMPAIN</b> Contrôleur des Finances publiques	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
<b>Mme Fabrine VALDES</b> Contrôleur des Finances publiques	• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

La présente délégation de signature annule et remplace toutes les précédentes délégations accordées au titre du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

L'Administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional de la direction régionale des Finances publiques  
d'Ile-de-France et du département de Paris



Philippe PARINI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-045

Délégation de signature SIE 10 NORD



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE**  
**ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

**POLES DE GESTION FISCALE**

**SIE Paris 10<sup>ème</sup> Nord**  
5 Cité Paradis  
75475 Paris Cedex 10

**Délégation de signature**

Le comptable, Monsieur Alain BLANCHON, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 10<sup>ème</sup> Nord ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame PIRLOT DE CORBION Nadine, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 10<sup>ème</sup> Nord, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;



6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
SCARBONCHI Brigitte	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE CAM Solenn	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
KRAWCZYK Thomas	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BELLENCONTRE Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BUTEL Régine	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CASSARD Lauriane	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUCTEIL Marie-Paule	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ETIENNE Dominique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EVAN Marie-Claire	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HALLUIN Bernadette	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GIGHO Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PAUSE Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROLFO Michèle	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BRIDOUX Coralie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AUDOIN François	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BALESTIE Catherine	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
MARTIN Martine	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
PREDALLE Julien	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
SCARBONCHI Brigitte	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
LE CAM Solenn	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
BELLENCONTRE Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
KRAWCZYCK Thomas	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
BUTEL Régine	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
CASSARD Lauriane	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
DUCTEIL Marie-Paule	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
ETIENNE Dominique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
EVAN Marie-Claire	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
HALLUIN Bernadette	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
PAUSE Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
BRIDOUX Coralie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
GIGHO Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
ROLFO Michèle	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
AUDOIN François	Agent principal des finances publiques	2 000 €
BALESTIE Catherine	Agente principale des finances publiques	2 000 €
MARTIN Martine	Agente principale des finances publiques	2 000 €
PREDALLE Julien	Agent des finances publiques	2 000 €

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2016,

Le chef du service comptable,

Responsable du service des impôts des entreprises



Alain BLANCHON

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

IDF-2016-09-05-004

Délégation de signature SIE 2 BONNE NOUVELLE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU  
DÉPARTEMENT DE PARIS

PÔLES DE GESTION FISCALE  
SIE Paris 2<sup>ème</sup> Bonne-Nouvelle  
13 rue de la Banque  
75111 Paris Cedex 02

### Délégation de signature

Le comptable, monsieur Hubert BROTHIER, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 2<sup>ème</sup> arrondissement Bonne-Nouvelle.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme MENDELSBERG Sylvie, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2<sup>ème</sup> Bonne-Nouvelle, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

À  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M NOWACZYK Jean-François	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M BACHETTE Jean-Michel	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme BONNARD Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme DUMARAY Isabelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M GARRIER Frédéric	Contrôleur des finances publiques	10 000€	10 000€
Mme GELBGRAS Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LARIE Anne-Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M LE PORS Marc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LEBEAUPIN Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

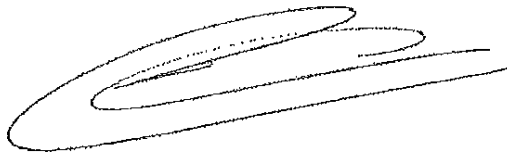
M MARCHAND Sylvain	Contrôleur des finances publiques	10 000€	10 000€
M MERCIER Sylvain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MILLIERÉ-DUCROQ Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000€	10 000€
M NGOMA Bienvenu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme POENARU Annie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M SAMSON Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme TONNET Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme L'HARIDON Nathalie	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme LE GOFF Joëlle	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme LEROY Lucie	Agente des finances publiques	2 000 €	-
M. PICHON Jean-Claude	Agent des finances publiques	2 000 €	-

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Ile-de-France.

A Paris, le 5 septembre 2016,

Le comptable, responsable du SIE PARIS 2<sup>ème</sup> Bonne-Nouvelle



Hubert BROTHIER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-044

Délégation de signature SIE 7



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
POLES DE GESTION FISCALE  
SIE PARIS 7<sup>ème</sup>  
9,Place Saint-Sulpice  
75292 Paris cedex 06

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, monsieur Pierre VERGUIN, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 7<sup>ème</sup>,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles DELCROIX, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme Nadine CARDINAL	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Dominique MELISSE	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Marylène ROLAND	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Marine ALAOURET	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Marie-Judex BASS	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Serge BLANCO	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie BOTTON	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Jahid BOURFOUNE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Cécile CALLAUZENE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Claude CARTONNET	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Nicolas CHOTARD	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marlène FRANCISQUE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Pierrick GIRARD	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Lise GOUDOU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Maryse LORY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Samia MEGHAINIA	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sabine PERCQUE	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Françoise PERROT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Cendrine TRAN-THIET	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Valérie VALDEC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents mentionnés ci-après:

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme Dominique MELISSE	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Serge BLANCO	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Marlène FRANCISQUE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Samia MEGHAINIA	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Cendrine TRAN-THIET	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer aux agents désignés ci-dessous:

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>
Mme Nadine CARDINAL	Inspectrice des finances publiques
Mme Dominique MELISSE	Inspectrice des finances publiques
Mme Marylène ROLAND	Inspectrice des finances publiques
M. Serge BLANCO	Contrôleur des finances publiques,
Mme Marlène FRANCISQUE	Contrôleuse des finances publiques
Mme Samia MEGHAINIA	Contrôleuse des finances publiques
Mme Cendrine TRAN-THIET	Contrôleuse des finances publiques

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites aux agents désignés ci-après :

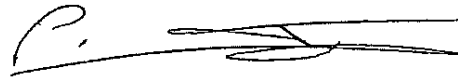
<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>
Mme Nadine CARDINAL	Inspectrice des finances publiques
Mme Dominique MELISSE	Inspectrice des finances publiques
Mme Marylène ROLAND	Inspectrice des finances publiques

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Le comptable public,  
responsable du service des impôts des entreprises  
de PARIS 7<sup>ème</sup>

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by several horizontal strokes.

Pierre VERGUIN

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-042

Délégation de signature SPF 2



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE  
SPF Paris 2<sup>ème</sup> bureau  
6, Rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

## DELEGATION DE SIGNATURE

- La comptable, responsable du service de la publicité foncière de PARIS 2 ;  
Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. MARC Patrick, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service de publicité foncière de PARIS 2, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances de catégorie B désignés ci-après :

M. BAGAGE Thierry

Mme PODER Corinne

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Lise CARIOU

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

IDF-2016-09-01-041

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de contentieux et de  
gracieux fiscal

Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1er Septembre 2016

Nom - Prénom	Responsables des services
<p>FOULON Francis                      BROTHIER Hubert                      COMTE Martine                      MAURIN Nicole                      VANSUYT Marie                      RECOUPÉ Nelly                      DANTON Brigitte                      VERGUIN Pierre                      LEPAGE Serge                      GRUSON Brigitte                      MEURVILLE Anne                      DUVERT Claude                      LAUREC Marie-Ange                      FRAPIER Annie                      NGUYEN Pascal                      BONHOMME Marc                      BLANCHON Alain                      CARLES Nicole                      SUDON Pascale                      LETOILE Dominique                      BEAUFILS Patrick                      LABARTHE Joëlle                      GUISELIN Dominique                      CLOUSSE Dominique                      DELACHAPPELLE Françoise                      LUTTMANN François                      DELACHAPPELLE Eric</p>	<p><b>Services des Impôts des Entreprises :</b></p> <p>Paris 1er                      Paris 2ème Bonne Nouvelle                      Paris 2ème Vivienne                      Paris 3ème                      Paris 4ème                      Paris 5ème                      Paris 6ème                      Paris 7ème                      Paris 8ème Champs-Elysées                      Paris 8ème Europe Haussmann                      Paris 8ème Europe Rome                      Paris 8ème Madeleine                      Paris 8ème Roule Artois                      Paris 8ème Roule Hoche                      Paris 9ème Est                      Paris 9ème Ouest                      Paris 10ème Nord                      Paris 10ème Sud                      Paris 11ème Saint-Ambroise                      Paris 11ème Folie-Méricourt                      Paris 11ème Roquette                      Paris 11ème Sainte-Marguerite                      Paris 12ème Daumesnil                      Paris 12ème Picpus                      Paris 13ème La Gare                      Paris 13ème Maison-Blanche                      Paris 14ème Montparnasse</p>



DAVID René  
SERVOZ Daniel  
DIMEY Véronique  
SANTIN Lydia  
HUBERTY Alain  
CASTETS Alain  
BEGUIN-DAVID Claude  
PERILLIER Bernard  
BONNET Bruno  
HESSEL Henri  
CUISSSET Carole  
VERITE Richard  
LEMAIRE Pascal  
NEGRE Christian  
MARMISSE Patrick  
HADDOUJCHE Jean-François  
BELLAMIT Marie Christine  
-----  
GUIGUES Fabienne  
CARUBIA Michèle  
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse  
PECHEUR Jean-Luc  
MARTIN Jacques  
DE GAVRILOFF Jean  
GABELOTEAU Hervé  
TCHAM Samia  
ROCHE Alain  
BEUNEUX Brigitte  
DACHICOURT Françoise  
GEOFFRAY Sylvie  
ROUX Nadia  
MAHIEUX Eric, p.i  
BROCHET Françoise  
CARDEAU Marie-Françoise  
CHABAS Laurent

Paris 14ème Alésia  
Paris 15ème St Lambert  
Paris 15ème Grenelle Javel  
Paris 15ème Necker  
Paris 16ème Auteuil  
Paris 16ème Chaillot  
Paris 16ème La Muette  
Paris 16ème Porte-Dauphine  
Paris 17ème Batignolles  
Paris 17ème Les Ternes  
Paris 17ème Monceau Epinettes  
Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or  
Paris 18ème Grandes-Carrières  
Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Villette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise  
-----

#### Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème  
Paris 3ème - 4ème  
Paris 5ème  
Paris 6ème  
Paris 7ème  
Paris 8ème  
Paris 9ème  
Paris 10ème Nord  
Paris 10ème Sud  
Paris 11ème Oberkampf  
Paris 11ème Ledru-Rollin  
Paris 12ème Daumesnil  
Paris 12ème Picpus  
Paris 13ème La Gare  
Paris 13ème Maison-Blanche  
Paris 14ème Montparnasse  
Paris 14ème Alésia

DURET Jean-Jacques  
PIQUEMAL-LAGORRE Pierre  
GUIGUES Roland  
TAMIC Nadine  
GUILLIER Jean-Loup  
COLOMBE Didier  
VILLET Danielle  
GAILLARD Françoise  
BERTHON Pierre  
GROSS Jean Yves  
PUIGMAL Alain  
MATHONNIERE Claude  
CHAUSSY Claire  
DUPLAIX Annick  
PALIX Gérard  
MULLER Rémy  
GUIBON François  
CARLES Monique  
ZWOLENIK Martine

---

COGUIC Danièle  
CARIOU Lise  
AROLD Didier  
PEYSSOU Marc  
SIMON Joëi, p.i  
RICHARD François  
DELAUCHE Didier  
HERBAUT Daniel  
PANTEIX Christian  
CRIQ Bernard  
THEVENET Pascal  
FISCHER Eve-Laurence

Paris 15ème Saint-Lambert  
Paris 15ème Grenelle  
Paris 15ème Necker  
Paris 15ème Javel  
Paris 16ème Porte-Dauphine  
Paris 16ème Auteuil  
Paris 16ème La Muette  
Paris 17ème Plaine-Monceau  
Paris 17ème Reims  
Paris 17ème Epinettes  
Paris 18ème Clichy-Montcaux  
Paris 18ème Goutte-d'Or  
Paris 18ème Grandes-Carrières Nord  
Paris 18ème Grandes-Carrières Sud  
Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Villette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise  
Paris 20ème Saint-Fargeau

---

#### Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau  
Paris 2ème bureau  
Paris 3ème bureau  
Paris 4ème bureau  
Paris 5ème bureau  
Paris 6ème bureau  
Paris 7ème bureau  
Paris 8ème bureau  
Paris 9ème bureau  
Paris 10ème bureau  
Paris 11ème bureau  
Paris 12ème bureau

**Brigades :**

MURA William	1ère brigade de vérification Paris Centre
TOBAILEM André, p.i / BERTHON Sylvie, p.i	2ème brigade de vérification Paris Centre
LE CREUPER Arnaud	4ème brigade de vérification Paris Centre
REYNAUD Isabelle	6ème brigade de vérification Paris Centre
LAJUGIE Jean-Paul	7ème brigade de vérification Paris Centre
MANDIN Maëli	9ème brigade de vérification Paris Centre
CONTOUT Carole	11ème brigade de vérification Paris Centre
TOBAILEM André	12ème brigade de vérification Paris Centre
BERTHON Sylvie	13ème brigade de vérification Paris Centre
FRITZ Bertrand	14ème brigade de vérification Paris Centre
BOUTANT Bruno	15ème brigade de vérification Paris Centre
NEIGE Henri	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
HERNANDO Marie-Claude	1ère brigade de vérification Paris Est
COUDERC Sandra	2ème brigade de vérification Paris Est
BUFORT Edith	3ème brigade de vérification Paris Est
GIRAUD Isabelle	4ème brigade de vérification Paris Est
GREEF Pascale	5ème brigade de vérification Paris Est
SIMONOT Claire	7ème brigade de vérification Paris Est
NICOLLET Florence	Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est
GUINARD Mathieu	1ère brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	2ème brigade de vérification Paris Nord
ROUSSET Philippe	3ème brigade de vérification Paris Nord
CRIMIER Agnès	5ème brigade de vérification Paris Nord
LEFORT-LEVEQUE Nathalie	6ème brigade de vérification Paris Nord
MARILLER Serge	7ème brigade de vérification Paris Nord
MARTICHON Brigitte	8ème brigade de vérification Paris Nord
PERRIN Françoise	9ème brigade de vérification Paris Nord
HUMAIR Jean-Marie	10ème brigade de vérification Paris Nord
HUARD Michel	11ème brigade de vérification Paris Nord
DEVALS Philippe	1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
FUENTES Hélène	2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
BUGAUD Geneviève	1ère brigade de vérification Paris Ouest
TOMASENA Rémi	3ème brigade de vérification Paris Ouest
LAMBERT Didier, p.i.	4ème brigade de vérification Paris Ouest
VUGHT Christian	5ème brigade de vérification Paris Ouest

LAMBERT Didier	6ème brigade de vérification Paris Ouest
MATHON DIT RICHARD Florence	8ème brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	9ème brigade de vérification Paris Ouest
ROUVROY Pascale	10ème brigade de vérification Paris Ouest
CHARTRAIN Daniel	12ème brigade de vérification Paris Ouest
CASTET Jean-Pierre	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FRANCOIS Nathalie	2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FAVRE Bernard	1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
ROSSI Frédérique	2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
TARIDEC Gilles	3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
BESNARD MANGIN Caroline	2ème brigade de vérification Paris Sud
PAULHIAC Nicolas	4ème brigade de vérification Paris Sud
BENOIT Franck, p.i	5ème brigade de vérification Paris Sud
CHIRON Carine	6ème brigade de vérification Paris Sud
DE MONTELLA Alain	7ème brigade de vérification Paris Sud
BERTHIER Lucile	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
DAVID Marie-Noëlle	Brigade Patrimoniale Paris Sud
----	
	<b>Pôles Contrôle Expertise</b>
MORGAND Jean-Michel	Pôle contrôle expertise Paris 1er
SALLES Agnès	Pôle contrôle expertise Paris 2ème
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
DUPERRIER Françoise	Pôle contrôle expertise et fiscalité immobilière Paris 5ème
NIANG Chantal	Pôle contrôle expertise Paris 6ème
JAUHAC Laurent	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
VIVIEN Véronique	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Elysées Europe Hausmann
BONNIN Philippe / ZENO Annie	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
LAGRENÉ Denis	Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
DUBOIS Frédéric	Pôle contrôle expertise Paris 9ème
POREYE Thérèse Marie	Pôle contrôle expertise Paris 10ème
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 11ème
BONNET Dominique	Pôle contrôle expertise Paris 12ème
CEDRA Michel	Pôle contrôle expertise Paris 13ème
LANGE Christian	Pôle contrôle expertise Paris 14ème
HOURY Isabelle	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
GIQUEL Elisabeth	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker

THORNARY Catherine	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
RAY Laure	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
FAIJEAN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 18ème
VOCHELET Alain	Pôle contrôle expertise Paris 19ème
FOIN Christine	Pôle contrôle expertise Paris 20ème
<b>Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière</b>	
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème
GOGUET Mireille	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème
FERRON Gaëlle	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
CLOTEAU Valentine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème
TRESARRIERE Elisabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine
BRICHET Annie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème
DEPROST Sylvain	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
SAMANIKONE Ratsamy / PELEN Jocelyne	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
NICOLLET Florence	Fiscalité immobilière élargie 11ème
ANNEQUIN Nicole	Fiscalité immobilière élargie Paris 12ème
MEYRUEX Marie	Fiscalité immobilière élargie Paris 14ème
DUPLAIX Annick	Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale PARIS 18ème
ANNEBICQUE Bernard	Fiscalité immobilière élargie Paris 19ème
ZWOLENIK Martine	Fiscalité immobilière élargie Paris 20ème
GREZE Dominique	Fiscalité immobilière élargie Centre
BUFFIERE Christine	---
	<b>Pôle de régularisation déconcentré (PRD)</b>
	Paris
CRASPAIL Dominique	<b>Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)</b>
ZANINI Dominique	<b>Pôles de Recouvrement Spécialisé</b>
LECHARD Patricia	PRS - Parisien 1
ROMBAUT Fabienne	PRS - Parisien 2
	PRS DNVSF
	---

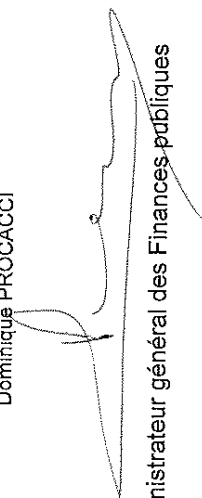
**Centres des Impôts Fonciers**

FALCOU Michel, p.i  
ROUSSEAU Cyril  
PEDEUTOUR Nicole  
FALCOU Michel  
KAMINSKE Martial

Paris Centre  
Paris Est  
Paris Nord  
Paris Ouest  
Paris Sud

Le chef de cabinet,

Dominique PROCACCI



Administrateur général des Finances publiques

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-09-02-019

Arrêté portant délégation de signature à Madame Corinne  
CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
d'Ile-de-France, en matière administrative



## PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
PÔLE DES MOYENS ET DE LA MUTUALISATION

### ARRETE

**portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI,  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du  
travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière administrative**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de justice administrative,
- VU** le code du travail,
- VU** le code du tourisme,
- VU** le code de la sécurité sociale,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** le code du commerce,
- VU** le code de la consommation,
- VU** la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU** le décret n° 2013-571 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité.
- VU** le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU** l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi,



- VU** l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, à compter du 5 septembre 2016,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, à l'exception des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

### **Article 2**

Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs.

Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – pôle des moyens et de la mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales.

### **Article 3**

Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,

- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances destinées aux autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

#### **Article 4**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **2 SEP. 2016**

**Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris**



**Jean-François CARENCO**

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-09-02-020

Arrêté portant délégation de signature à Madame Corinne  
CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
PÔLE DES MOYENS ET DE LA MUTUALISATION

**ARRETE**

**portant délégation de signature à Madame Corinne CHERUBINI,  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du  
travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures,
- VU** le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale,
- VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU** le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,
- VU** le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15  
Standard : 01 82 52 40 00 - Site Internet : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

- VU** le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU** l'arrêté du 19 mars 2015 portant modification des règles relatives à la comptabilité générale de l'Etat,
- VU** l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, à compter du 5 septembre 2016,
- VU** la décision de la déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle du 17 février 2014 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 102 « Accès et retour à l'emploi »,
- VU** la décision de la déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle du 17 février 2014 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

En qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué, délégation de signature est donnée à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, pour :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « **Accès et retour à l'emploi** » (n° 102) ;
- « **Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi** » (n° 103).

2. Mettre ces crédits à disposition des services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution, conformément à la répartition arrêtée par le préfet de la région d'Ile-de-France,

3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1. ci-dessus.

## Article 2

En qualité de responsable d'unités opérationnelles, sous réserve des dispositions de l'article 7, délégation de signature est donnée à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- « **Accès et retour à l'emploi** » (n° 102) ;
- « **Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi** » (n° 103) ;
- « **Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail** » (n° 111) ;
- « **Développement des entreprises et du tourisme** » (n° 134) ;
- « **Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail** » (n° 155) ;
- « **FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006)** » ;
- « **FSE00-04 : Equal (2000-2006)** » ;
- « **FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006)** » ;
- « **FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013** » ;
- « **FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020** » ;
- « **FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020** ».

## Article 3

Délégation de signature est donnée à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui lui auront été notifiés par le préfet de la région d'Ile-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- « **Entretien des bâtiments de l'Etat** » (n° 309) ;
- « **Moyens mutualisés des administrations déconcentrées** » (n° 333).

Toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Ile-de-France.

#### **Article 4**

Délégation de signature est donnée à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, pour signer, toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

#### **Article 5**

Pour les subventions d'un montant de 23 000 euros et plus, la délégation de signature consentie à l'article 2 du présent arrêté ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits du titre VI du budget des ministères concernés que lorsque le préfet de la région d'Ile-de-France aura été préalablement informé des prévisions d'attributions des subventions.

Un tableau prévisionnel d'attribution des subventions, précisant les organismes bénéficiaires et les montants proposés, sera transmis par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, au préfet de la région d'Ile-de-France – pôle des moyens et de la mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales – à chaque fois que cela sera nécessaire et avant la signature des conventions par les bénéficiaires.

#### **Article 6**

Délégation de signature est donnée à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des amendes administratives. Cette délégation porte sur l'émission des titres de perception y afférant.

#### **Article 7**

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les contrats de bail.

#### **Article 8**

Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs.

Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France – pôle des moyens et de la mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales.

### **Article 9**

Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé semestriellement, sous le présent timbre, au préfet de la région d'Ile-de-France – pôle des moyens et de la mutualisation du secrétariat général pour les affaires régionales.

### **Article 10**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **2 SEP. 2016**

**Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris**



**Jean-François CARENCO**